

visite personnelle et vous exprimer, de vive voix, combien nous avons à nous féliciter d'avoir pu conserver, pour le bonheur de tous, ouvriers et patrons, notre établissement presque intact; grâces vous en soient rendues, à vous M. le capitaine, à tous vos officiers, sous-officiers et pompiers, si bien secondés d'ailleurs par nos amis et concitoyens.

Voilà ce que nous vous aurions dit, mais les soins de sauvetage absorbent tout notre temps et ajournent forcément notre visite, et si nous vous adressons ces lignes, c'est pour vous faire part d'une résolution dont nous sommes entretenus déjà et que nous venons de modifier.

Notre soldat, César Delannoy, comme vous l'avez très bien dit hier, est mort sur la brèche, victime de son dévouement à la cause publique. Il était, avec sa sœur, le soutien d'un père brisé par le travail et d'une mère âgée déjà.

Nous regrettons, plus que personne, que cet accident mortel, sans exemple jusque-là dans le corps des Sapeurs-Pompiers de Roubaix, se soit produit dans notre établissement, et nous voulons apporter notre part de consolation aux époux Delannoy, si cruellement frappés dans leurs affections et leurs besoins.

Nous leur servirons donc, leur vie durant, une rente annuelle de deux cent cinquante francs que nous vous prions d'ajouter, Monsieur le capitaine, à la retraite que touchent, sans doute, les veuves ou parents des Pompiers décédés dans l'exercice de leurs périlleuses fonctions.

Contre un reçu de votre main, et jusqu'à la mort des deux époux Delannoy, nous nous engageons donc, Monsieur le capitaine, à vous compter, chaque année, la somme ci-dessus mentionnée.

Veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

MOTTE-BOSSIT & Co

On nous prie de reproduire la note suivante :

La loi du 7 février 1851 a déclaré Français tout individu né en France d'un père étranger, lorsque ce dernier lui-même y est né. Toutefois, si le fils d'étranger ne veut pas devenir Français, il lui suffit d'en faire la déclaration devant le maire de son domicile dans l'année qui suit sa majorité. Cette déclaration est, en général, faite par les jeunes gens qui n'ont aucun moyen d'exemption à faire valoir devant les conseils de révision français. Il suit de là, qu'ils parviennent à se soustraire à la loi de recrutement, aussi bien en France qu'à l'étranger. Nous croyons savoir qu'à l'avenir les fils d'étrangers, excipant de leur extranéité, seront signalés à leurs gouvernements respectifs.

A l'occasion du premier jour de l'an, il se fait de tous les points de la France de très nombreux envois par les chemins de fer et surtout par les trains de grande vitesse. Or, les expéditeurs croient généralement qu'il leur suffit de déposer leurs colis la veille ou l'avant-veille aux gares de départ pour qu'ils soient remis à destination le jour même du 1^{er} janvier.

Ils comptent sans l'encombrement qui a lieu aux gares d'arrivée et l'insuffisance exceptionnelle du personnel chargé de la distribution.

Nous croyons rendre service au public en l'engageant à s'y prendre d'avance pour ses envois, s'il veut éviter des retards parfois préjudiciables et toujours désagréables.

Le *Moniteur* du 26 contient le compte-rendu des opérations des caisses d'épargne pendant l'année 1858. Voici les résultats qui intéressent le Nord et le Pas-de-Calais :

Dans le Nord, on compte un déposant sur 28 habitants; dans le Pas-de-Calais, un déposant sur 47 habitants.

A Lille, 2,376 livrets ont été ouverts en 1858; il y a sur l'année précédente une augmentation de 120.

Dans la même ville, 12,899 livrets existaient au 31 décembre 1858, ce qui donne sur l'année précédente une augmentation de 786.

Dans le département du Nord, la moyenne générale des dépôts est de 349 f. 55 c.; dans le Pas-de-Calais, elle est de 360 f.

Par décision en date du 22 de ce mois, S. E. le ministre de l'intérieur a refusé d'approuver le traité provisoire qui avait été passé entre la ville de Lille et M. A. Serre, banquier à Paris, pour son emprunt de 15,000,000 fr. Ce marché doit en conséquence être considéré comme non avenue.

L'adjudication générale des travaux de l'enceinte nouvelle des fortifications de Lille a eu lieu hier, conformément à la décision prise par le ministre de la guerre.

Quatre soumissions ont été déposées. Trois d'entre elles portaient une augmentation sur les prix du devis général. Une seule, déposée par M. Caron, de Paris, offrait, sur ces prix, un rabais de 4 1/2 pour 100.

En conséquence, M. Caron a été déclaré adjudicataire.

Le sieur Pierre Letiers, âgé de 32 ans, employé de commerce, comparait lundi matin devant le tribunal correctionnel de Lille, sous prévention d'abus de confiance au préjudice de son patron.

Letiers occupait l'emploi de caissier chez M. Jossien, marchand de farine, rue de la Monnaie. Son intelligence et ses dehors lui avaient acquis la confiance entière de M. Jossien, et il disposait à son gré de la caisse recevant et soldant les factures sans être soumis à une surveillance gênante. Ce fut cette confiance qui le perdit. Il en profita bientôt pour détourner des fonds à son profit, et, une fois dans ce chemin, il ne fut arrêté que lorsque M. Jossien s'aperçut qu'un vide assez considérable existait dans sa caisse. Une plainte fut alors portée, Letiers fut arrêté et l'instruction qui commença sembla devoir mener le caissier en cour d'assises. Cependant, on ne trouva aucune trace de faits pouvant qualifier le délit reproché à Letiers, et il comparut seulement devant la juridiction correctionnelle.

Letiers, convaincu des nombreux détournements qui lui étaient reprochés, a été condamné à un an de prison, 500 francs d'amende et aux frais du procès.

Par suite des réclamations des chambres de commerce de Paris, de Lyon, de Marseille, de Boulogne, de Calais, et du commerce de Londres, de Manchester, de Liverpool, etc., sur les dépêches dites Malles françaises, entre la France et l'Angleterre; mettant en ce moment seize heures à franchir la distance de Paris à Londres, les gouvernements français et anglais viennent d'adopter en principe de le remplacer par un service de jour à grande vitesse qui fera le trajet de Paris à Londres, et vice versa, en onze heures, par les ports de Calais et de Douvres.

Les dépêches et les voyageurs partiront tous les jours des deux capitales à sept heures du matin et seront rendus à destination à six heures, en temps utile pour prendre les trains postes du soir pour Lyon, Bordeaux, le Havre, etc., etc., où la correspondance anglaise parviendra

vingt-quatre heures plus tôt que le service actuel.

Paris aura aussi l'avantage d'avoir le soir les journaux anglais imprimés le matin à Londres; c'est-à-dire quatorze heures plus tôt que maintenant. Tout fait supposer que le commencement de l'année prochaine verra réaliser ces améliorations, réclamées depuis si longtemps par le commerce des deux pays.

La poste anglaise ayant déjà accéléré son train de Londres à Douvres, pour le service de nuit, vient de demander à l'administration française d'augmenter de vitesse entre Calais et Paris, afin d'y arriver à 8 h. 30 m., au lieu de 9 h. 40 m.

Pour compléter ces améliorations, M. le ministre des finances vient d'autoriser la francisation d'un petit bateau à vapeur (*la Poste*), dont la compagnie des paquebots malles anglaises vient de doter le port de Calais. Ce petit steamer a une chambre élégante pouvant contenir soixante-dix personnes convenablement assises, et ne tire que deux pieds d'eau. La compagnie anglaise l'a fait construire pour remplacer les petits bateaux à rames dits bateaux lamineurs, qui conduisent actuellement les dépêches et les voyageurs en rade lorsque par hasard, dans les marées de mortes eaux, la mer baisse trop pour permettre aux paquebots-malles de partir du quai de marée.

CIRQUE F. LALANNE.

Le cirque qui était en construction sur la place de la Liberté a ouvert ses portes dimanche dernier à une foule impatiente. C'est que jamais on n'avait vu une construction aussi confortable et le nom du directeur, LALANNE, réveillait des souvenirs célèbres dans les annales hippiques.

Aussi, un bon nombre de places étaient prises avant que le premier cheval et le premier écuyer eussent fait leur entrée dans l'arène.

Nous constatons avec satisfaction que la troupe qui vient de débiter est véritablement remarquable et nous devons, pour être juste, adresser des félicitations à tous les artistes indistinctement. Tous ont été rappelés après leurs exercices, par un public enthousiaste.

La représentation de lundi a été plus calme mais non moins intéressante. Les amateurs de l'art équestre ont fort applaudi M. Fortuné Lalanne dans sa double haute école, exercice créé par Laurent Franconi et qui consiste à imposer les mêmes allures à deux chevaux, l'un monté, l'autre tenu en laisse, exactement comme si ce dernier était monté.

C'est en selle, sur Robert, et conduisant *Passe-Temps*, tous deux de race anglaise, que M. Lalanne a fait son entrée dans l'arène, où, pendant un quart-d'heure, il a provoqué les applaudissements par l'adresse et l'habileté avec lesquelles il a fait exécuter à ses deux chevaux des changements de main et surtout des changements de pied dont l'ensemble a excité l'enthousiasme.

Demain jeudi, troisième fête équestre. Entre autres nouveautés, les *Trouvères*, bolero dansé par quatre chevaux d'école.

Tribunaux.

On se rappelle que, le mois dernier, une sorte de rixe eut lieu, en pleine Bourse, entre deux courtiers, MM. Perignon et Dammartin. Celui-ci a comparu devant le tribunal correctionnel sous prévention d'avoir donné un soufflet et un coup de pied à son confrère. Il a été condamné à quinze jours de prison et 200 fr. d'amende.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Du 20 au 26 décembre 1859 inclus, 19 garçons, 24 filles.

DÉCÈS.

Du 19 décembre. — Damasine Cormorant, 29 ans, couturière, épouse de Louis Anthonne, rue Notre-Dame.

Du 20. — Pierre Janssens, 56 ans, fleur, veuf de Jeanne Floref, rue du Nord.

Du 21. — Jean-Baptiste-Joseph Delbarre, 81 ans, cordonnier, veuf de Marie-Catherine Durieux, rue de la Rondelle. — Nicolas-Joseph Petit, 55 ans, fleur, époux d'Elisabeth Bro, rue de l'Ermitage.

Du 22. — Maximilien Decluse, 89 ans, journalier, veuf de Catherine Dubar, au Hutin.

Du 23. — Marie-Claire Bécu, 64 ans, ménagère, veuve de Jean-François-Joseph Duprez, rue de Blanche-Maille. — Séraphine-Joseph Desrousseaux, 44 ans, ménagère, épouse de César-Joseph Leroy, rue Latérale. — César-Joseph Delannoy, 27 ans, mécanicien, célibataire, hôpital.

Du 24. — Henri-Toussaint-Joseph Tichon, 57 ans, journalier, époux de Louise Montiez, hôpital. — Adolphe-Joseph Leroy, 38 ans, tisserand, célibataire, rue Neuve-du-Fontenoy.

Du 25. — Jean-François-Joseph Monet, 69 ans, journalier, époux de Caroline-Catherine Leroy, hôpital.

Du 26. — Édouard Bogaert, 30 ans, tisserand, époux de Marie-Thérèse Pierscgaële, hôpital. Plus 5 garçons et 13 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

CAUSERIE BIBLIOGRAPHIQUE.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN

PAR M. TH. LEURIDAN.

« La source des grandes actions est dans les grands souvenirs. »
FR. OZANAM.

A quoi bon, diront peut-être quelques lecteurs, — si tant est que d'aucuns s'en souviennent, — à quoi bon nous servir de nouveau cette épigraphe? En êtes-vous donc si pauvre?

Mon Dieu, oui, je l'avouerai à ma honte; je suis toujours pauvre de bonnes pensées et d'épigraphes convenables, et comme j'ai trouvé que la maxime d'Ozanam est la meilleure preuve que je puisse donner de la raison d'être du livre dont je vais parler, je l'ai replacé en tête de mon article.

— Vous voulez donc nous prouver l'utilité d'une histoire locale?

— A Dieu ne plaise! j'ai trop bonne opinion de votre intelligence. Je me contenterai de faire remarquer qu'il se peut, qu'il est même naturel que pour la majeure partie de notre population, comme moi, d'origine étrangère, les modestes souvenirs évoqués par M. Leuridan aient peu de charmes; mais, à coup sûr, il n'en sera pas de même pour notre vieille population roubaissienne; elle ne lira pas sans émotion les noms de ses aïeux saisis de l'oubli; elle revendiquera, avec une légitime satisfaction, ceux d'entre eux qui se sont distingués par des services rendus à la cité, à la patrie, à la religion, et elle puisera, il faut l'espérer, dans les exemples de foi et de dévouement qu'ils nous ont laissés, une force nouvelle pour continuer de suivre leurs traces, ou y revenir si elle s'en est écartée.

Noblesse oblige, dit un proverbe bien connu. Remercions donc M. Leuridan de travailler, avec un zèle infatigable et une rare sagacité à nous révéler tous nos titres, à exhumer de la poussière toutes ces générations de bonnes œuvres et de patriotiques élans, et les efforts énergiques et persévérants qui ont fait de Roubaix tout à la fois, la rivale de Lyon et de Mulhouse, d'Amiens et de Manchester.

Netherwood recueilleraient de l'exécution de leur plan, s'il réussissait, et la voix de l'intérêt n'avait pas tardé à triompher des bons sentiments. Enfin, après s'être suffisamment consultée, elle s'était sentie assez de courage et d'adresse pour accomplir sa résolution. A la vérité, elle hésita encore, mais rien qu'un instant, lorsqu'elle fut en présence de mademoiselle Rudenskold.

« Je suis malheureuse, répéta-t-elle, et je sais que l'infortune ne s'est jamais vainement adressée à vous.

— Vous avez besoin d'argent? En voici.

— Un ducat pour une larme, mademoiselle! Non! mon chagrin est trop grand, ma douleur trop profonde; j'ai besoin d'autre chose.

— De quoi donc?

— De consolations, mademoiselle; d'un mot compatissant de votre bouche, d'un regard de vos yeux.

— Ouvrez-moi votre cœur.

— Pas ici, mademoiselle, vous ne me comprendriez pas. C'est dans ma demeure, où vous aurez le spectacle de mon indigence, où vous verrez la cause de mon chagrin; c'est là que vous comprendrez les souffrances d'un cœur déchiré.

— Eh bien, donnez-moi votre adresse, j'irai vous voir demain.

— Suivez-moi à l'instant même, mademoiselle; dans une heure il ne serait plus temps d'être.

— Impossible, mon amie, il est si tard! Mais calmez-vous, et dites-moi la cause de votre douleur.

— Un récit! quelques mots froids ou quelques phrases insignifiantes! Non. Pour comprendre mon infortune, il faut la voir!

— Je ne puis vous suivre à pareille heure de la nuit.

— Oh! mademoiselle, vous n'êtes pas aussi bonne qu'on me l'avait dit. Vous trouvez qu'il est tard!... Est-il jamais trop tard pour faire une bonne action?

— Votre remarque peut être juste; mais pourquoi vous êtes-vous adressée à moi, que vous ne connaissiez point, plutôt qu'à toute autre personne?

— Vous seule, mademoiselle, pouvez me secourir.

— Moi seule! Comment cela?

Charlotte vit que mademoiselle Rudenskold ne se laissait pas tromper aussi facilement qu'elle se l'était imaginé; cependant elle ne désespéra point du succès.

— Avant de répondre, elle réfléchit un instant.

« Vous vous taisez, mon amie? reprit mademoiselle Rudenskold.

— J'ai dit que vous seule pouviez me secourir, et je vois avec regret que je me suis trompée. On m'avait assuré que vous aviez le meilleur cœur du monde, que vous étiez capable des plus grands sacrifices pour soulager votre semblable.

— Eh bien?

— Je suis affligée de me voir déçue. De toutes les déceptions, la plus cruelle est de reconnaître qu'on s'est fait illusion sur les qualités d'une personne.

— Vous semblez vouloir me commander.

— Nullement; mais je dis que vous ferez dans votre propre intérêt ce que n'obtient pas de vous la seule voix de votre cœur.

— Dans mon propre intérêt? Que faut-il donc que je fasse?

— Me suivre, mademoiselle.

— Vous devenez de plus en plus étrange.

— Il n'y a rien d'étrange dans ma conduite. Vous ne savez pas encore qui je suis.

— Voilà longtemps que je vous prie de me le dire.

— C'est vrai; mais j'avais l'intention de vous le faire pour vous montrer mon désintéressement et vous donner occasion d'en faire preuve vous-même.

— Je voudrais pourtant savoir qui vous êtes. C'est un désir légitime.

— Ma mère est à ses derniers moments; elle n'aura pas de repos qu'elle ne vous ait entretenue.

— Votre mère?

— Elle a soigné votre enfance durant un certain temps.

— Comment se nomme-t-elle?

— Marthe.

— Je ne me rappelle pas ce nom.

— A l'époque où ma mère vous portait dans ses bras, vous étiez trop petite pour en avoir gardé le moindre souvenir.

— C'est possible.

— Elle a un secret qui la tourmente.

— Je commence à vous comprendre.

— Ses souffrances sont cruelles, ses remords déchirants. J'en ignore complètement la cause.

Mademoiselle Rudenskold, plus inquiète que convaincue, ne savait à quoi se résoudre. Du reste, c'était à dessein que Charlotte cherchait à exciter sa curiosité pour s'en faire un auxiliaire.

Comme le temps s'écoulait, elle jugea nécessaire de hâter le dénouement.

« Adieu, mademoiselle! dit-elle en faisant mine de vouloir sortir.

— Vous vous en allez?

— Il le faut. Les instants sont précieux pour moi. La fille qui a laissé au logis sa mère mourante craint de dépenser inutilement une seule minute.

— Inutilement, dites-vous?

— Puis-je m'exprimer autrement? Je n'ai pas réussi à éveiller votre intérêt ou votre compassion. Pardonnez-moi d'avoir troublé votre repos.

— Mais si je me décide à vous suivre, comment me rendrai-je auprès de votre mère? Il est trop tard pour demander un équipage.

— J'ai prévu ce cas, mademoiselle, et je me suis procuré une voiture fermée qui vous attend à la porte.

— Eh bien, je vous suis.

Charlotte ne put dissimuler sa joie; mais son visage exprima moins le doux contentement d'une fille affligée que l'orgueilleuse satisfaction d'une intrigante. Mademoiselle Rudenskold s'en aperçut, et elle se repentit presque de sa promesse.

« En y réfléchissant bien, j'ai envie d'emmener ma femme de chambre, » reprit-elle, les yeux fixés sur Charlotte.

Celle-ci la regarda en face sans se troubler. Sachant Anna d'intelligence avec Netherwood, elle s'inquiétait peu de la voir accompagner sa maîtresse; elle préférait cependant que cela n'eût pas lieu.

« Ce n'est pas assez, » répondit-elle après un moment de silence, d'être pauvre et de se voir ravir ce que l'on a de plus cher au monde, on éprouve des peines encore plus vives.

— Que voulez-vous dire?

— C'est de se voir méconnue.

— Par qui donc?

(La suite au prochain numéro.)